NOUVELLES DE WASHINGTON

Suite de la 1ère page.

des centaines de bras a été traîné au dehors, et fusillé par le peuple.

Les émutiers ont essayé d'attaquer la légation de France où le président Guillaume s'était réfugié, mais ils furent dissuadés de leur intention de violer la neutralité française.

Le président Guillaume a été forcé d'abdiquer, ce soir, et le docteur Rosalvo Bobo, chef des rebelles, a été proclamé président.

LE RESCRIT DU TSAR NICOLAS II.

On télégraphie de Petrograd:

Les milieux parlementaires, la presse et l'opinion publique ont accueilli chaleureusement le rescrit impérial convoquant la Douma et invitant les représentants du peuple à prendre une part active à la lutte du pays contre le germanisme.

Ce rescrit rend plus intense encore la mobilisation des forces industrielles qui gagne peu à peu toute la Russie; on annonce que les forces techniques mobilisées dépasseront bientôt plusieurs millions de chevaux-vapeur.

Des centaines de professeurs, d'ingénieurs, d'étudiants s'empressent d'offrir leurs services à la nouvelle armée industrielle.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE

Suite de la 1ère page

taques sur le pont de Goritz. Ce matin à la pointe du jour il y a eu un violent bombardement de Goritz par les Italiens. Dimanche dans la région de Kern une attaque corps à corps et avec grenades a été repoussée, les Italiens subissant des pertes considérables. Un de nos aviateurs a lancé des bombes sur Vérone. Il n'y a rien d'important sur les fronts du Tyrol et de la Carinthie.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Genève, 27 juillet. — Les Autrichiens se battent d'une manière admirable et avec une magnifique indifférence des dangers ou de la mort; les pertes sont terribles des deux côtés quoique celles des Autrichiens paraissent plus fortes, l'artillerie italienne les fauchant en masse.

CHEMINS DE FER.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

DIRECTEMENT

A la 32me rue et la 7me Avenue

Un lit de Broadway.

Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets.

211 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal

PHONE MAIN 2900.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:25 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4320.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une buanderie.

Canal-Villere Realty Co. vs. K. P. Wet Wash Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,083 — En vertu d'un ordre de vente daté du 27 juillet 1915 et qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 9 août 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Sur l'étage inférieur des lieux No. 1521 rue Canal.

Le contenu et installations, etc., de la buanderie sur les dits lieux, consistant en une chaudière, un moteur, des machines de lessiverie, centrifuges, laveuses, fers électriques, tables, chaux, amidon, du bleu, des chaises, des pupitres, des rayons, des corbeilles, accessoires, le tout d'après un inventaire classifié.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. D. DANZIGER,
Avocat pour la demanderesse.
Juil 28—août 4 9

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOSEPH LAING vs JOSEPH HUBER

No. 112,520. Cour Civile de District, Division B.

Attention!!!

Entrepreneurs de bâtiments et contracteurs de pavages et levées

VENTE DE RECEVEUR

de l'installation pour construction de chaussées et levées de Laing & Huber, consistant en 38 mulets et harnais, 3 chevaux, 19 tombereaux, deux wagons de route, une broyeuse de valeur, un rouleau de routes, un arrache-trone, un excavateur avec charette, une machine à gaz avec écope centrifuge, 16 racloirs de routes, 21 charrues doubles, une belle installation pour forgerons, 18 fouilleuses à main, tentes et auges d'écurie, arrache troncs et câbles, deux tondeuses, un canot, un lot de cercles en caoutchouc pour buggies, un lot de harnais, un lot de pelles, un lot de foin, avoine, mélasses, un lot de meubles de bureaux, un lot d'effets payables à Laing & Huber, etc., de même:

Une automobile Ford.

Seront vendus à l'enchère publique le JEUDI 5 AOUT 1915, à 11 h. du matin.

Situés sur le lot Carondelet entre Perdido et Poydras (déménagés pour commodités de la vente)

Par HARRY LATTER, Encanteur, vendra à l'enchère publique, à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet par Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les suivants savoir:

Tous les effets transportables de Laing & Huber d'après l'inventaire classifié.

Termes—Comptant.

HARRY LATTER, Encanteur.
C. F. LABARRE, Receveur.
F. T. ECHEZABAL, Avocat.
Juil 25 28—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Je certifie par ces présents, que le dix-huitième jour de juin 1915, jugement a été rendu par cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, en paroles et faits comme suit, à savoir:

Mme Susan Della Bisbee, épouse de George C. Bolian, vs. George C. Bolian, son époux—No. 312,687.

La loi et les témoignages étant en faveur de la demanderesse, et pour des raisons oralement assignées:

Il est ordonné, adjugé et décrété que la décision du jugement ici sur la liasse le 15 juin 1915, soit déclarée absolue, et qu'en conséquence, jugement soit déclaré en faveur de la demanderesse, Mme Susan Della Bisbee, épouse de George C. Bolian, et contre le défendeur, George C. Bolian, son époux, décrétant une séparation de biens de son époux, et qu'elle a et recouvre jugement en sa faveur pour la somme de Quinze Cents Dollars (1,500) Dollars, avec intérêt légal, de la date du jugement, et pour frais.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 18 juin 1915.

Jugement dû et signé en cour ouverte le 24 juin 1915.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage duquel, j'ai apposé ma signature et posé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce huitième jour de juillet, en l'an de notre Seigneur mil neuf cents quinze.

F. GRIESBABER,
Député Greffier.

CAGE, BALDWIN & CRABTREE.
Avocats pour la demanderesse.
juil 9 15 21 28—août 7

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés de valeurs dans le Sixième District.

La première pièce consiste en un lot vacant A, sur la rue Bordeaux (26' 3" 6"x120'), entre les rues Annonciation et Laurel (llet rue Valence), un lot B joignant le précédent, avec bâtiments et portant les numéros municipaux 607 et 609 rue Bordeaux.

La deuxième pièce consiste en une large portion de terrain avec bâtiments, portant les numéros municipaux 5519 et 5521 rue Magasin, entre la rue Octavia et l'avenue Peters (llet rue Camp).

La troisième pièce consistant en un lot de terrain formant le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Camp, avec bâtiments, portant les numéros municipaux 833 et 835 avenue Henry Clay, llet rues Webster et Magasin.

Le tout sera vendu en affaire de partage des héritiers dans l'affaire de succession de Mme Maria Anna Riebel, veuve d'Henry Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division E — No. 103,136 — En vertu d'un jugement de partage et un ordre de vente rendu le 18 juin 1915 et signé le 21 juin 1915, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 29 juillet 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 142, borné par les rues Bordeaux, Laurel, Annonciation et Valence, désignés par les Nos. 15 et 16 et mesurant chacun trente-deux pieds six pouces (32' 6") de face à la rue Bordeaux par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles. Sous-divisés suivant croquis d'arpentage de Walter J. Seghers, voyer, à l'époque, 27 mai 1915, classifié dans l'affaire ci-dessus, en deux lots, désignés par les lettres A et B et mesurant comme suit: Lot A commençant à une distance de 65 pieds du coin des rues Annonciation et Bordeaux, et mesurant 26 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bordeaux par une profondeur et composé de la plus grande partie du lot original No. 16. Lot B commençant à une distance de 91 pieds, 3 pouces et 6 lignes du coin des rues Annonciation et Bordeaux, et mesurant 38 pieds, 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Bordeaux, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds, et est composé du tout du lot original No. 15 et d'une portion du lot original No. 16, le touchant, mesurant 6 pieds, 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Bordeaux par la profondeur totale de 120 pieds.

2. Une certaine portion de terre et des améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet No. 245, bornée par les rues Magasin, Camp, Octavia et l'avenue Peters, dans le Sixième District de cette ville, désignée par la lettre B sur un plan d'arpentage par Edgar Pillé, voyer, daté le 9 novembre 1907, et également par un certificat d'arpentage par Walter J. Seghers, voyer, daté le 28 mai 1915, à la liasse, dans l'affaire ci-dessus, d'après lesquels plans la dite portion de terre commence à une distance de 107 pieds, 1 pouce et 3 lignes du coin des rues Magasin et Octavia, et mesure 43 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasin, 117 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Octavia, 31 pieds, 9 pouces et 2 lignes en largeur à l'arrière, de là une nouvelle profondeur de 10 pieds et 7 pouces, de là une nouvelle largeur de 12 pieds, et une profondeur de 126 pieds 3 pouces sur la ligne de côté vers l'avenue Peters; et comprend 12 pieds à l'arrière des lots 8, 9, 10 et 11, faisant face à l'avenue Peters, et de l'entier du lot No. 12, moins un morceau de terre de 2 pieds, 1 pouce et 6 lignes de largeur sur toute la profondeur prise de son côté vers la rue Octavia.

3. Un certain lot de terre et améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 31 (Burtheville), borné par l'avenue Henry Clay et les rues Camp, Webster et Magasin, désigné par le Numéro Neuf (9) d'après un croquis par Edgar Pillé, voyer, daté le 26 janvier 1895, d'après lequel le dit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à l'avenue Henry Clay, et à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles, et formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Camp.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant, le solde, s'il y en a, payable en un billet à un an, ou par billets en montants égaux, payables à un et deux ans après la date de l'adjudication, avec intérêt payable annuellement, à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait payement, les payements des dits billets devront être protégés par une hypothèque spéciale et d'un lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue: l'acte ou les actes de vente devront contenir additionnellement, une reconnaissance de jugement, le pacte de "non alienando", allocation de dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour le payement du billet ou des billets, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles: l'acquéreur devra assumer le payement des taxes de 1915, en dehors du montant de son enchère, et payer aussi pour tous les certificats et timbres documentaires, requis par les lois de l'Internal Revenu des Etats-Unis, et pour l'acte ou les actes de vente devant Buissière Rouen, notaire: l'acquéreur n'aura pas droit aux loyers avant le passage de l'acte ou des actes de vente, dix pour cent du montant d'adjudication à être payé au moment de la vente ou des ventes; la première propriété décrite ci-dessus devra être vendue d'après le certificat d'arpentage et les divisions faites par Walter J. Seghers, voyer, nommé par la cour, daté le 27 mai 1915, déposé avec ces procédures, le lot sur lequel sont les améliorations séparément du terrain.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
DART, KERNAN & DART, ARTHUR LANDRY.
Avocats.
Juin 26 28—juillet 2 9 16 23 25 28 30

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans

sert des abonnements au prix de **65 sous** par mois, de nos bureaux, ou **15 sous** par semaine pris au porteur.

ETES-VOUS ABONNE?

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux machines cinématographes, etc.

Charles H. Merkamp vs. United Photo Plays Company, Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,372 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 28 juillet 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, deux machines cinématographes et accessoires.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM WALLER YOUNG,
Avocat pour le demandeur.
Juil 17 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines, installations, etc., d'un établissement pour la mise en bouteilles.

Frank J. Dufreche vs. John L. Lemfant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,353 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 3 août 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux Nos. 621-623 rue des Champs-Elysées.

Les machines, installations, appareils, etc., de l'établissement pour mise en bouteilles sur les dits lieux, d'après l'inventaire.

Un lot de meubles de bureaux, accessoires, etc., une voiture, deux buggies et un lot de harnais.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

THEO. A. SCHUBER,
Avocat pour le demandeur.
juil 23 28—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Septième District, portant les numéros municipaux 4920 et 4922 rue Marks (dans l'Ilet rues Général Ogden, Holly Grove et Peach).

Excelsior Homestead Association vs. Edmond Fitzmaurice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,929 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 29 juillet 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant offet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 636, borné par les rues Marks, Général Ogden, Holly Grove et Peach, désigné comme lot No. 23 et mesurant, d'après un plan fait par H. C. Brown, voyer, daté du 31 août 1907, trente pieds de face à la rue Marks, par une profondeur de cent cinquante pieds

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WM. A. WENCK,
Avocat pour la demanderesse.
juin 26—juillet 2 9 16 23 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéro municipaux 1530 rue Music, entre les rues Claiborne et Robertson.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Gus J. Labarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,593 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriété Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 29 juillet 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet (portant le numéro municipal 1530 rue Music) borné par les rues Music, Claiborne, Robertson (anciennement St-Jean le Baptiste) et l'avenue St-Roch (anciennement avenue Washington), lequel lot est designé par la lettre B sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillé, voyer, annexé à un inventaire de la succession de Frédérick Kraas, fait par Fred Zengel, notaire, le 13 mars 1890; d'après quel croquis le dit lot mesure en mesure américaine, trente-trois pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Music par une profondeur de cent-quarante-deux pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WM. A. WENCK,
Avocat pour la demanderesse.
juin 26—juillet 2 9 16 23 28 29

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel B. Stewart vs. Joseph Roger Dumonte.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,471 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique devant la porte principale de la Nouvelle Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI 4 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 11, de Greenville, borné par les rues Magasin, Walnut, Water et Audubon, désigné comme lot C sur un plan de Edgar Pillé, voyer, annexé à un acte de partage devant R. D. Tullis, Esq., notaire en cette ville, de 19 avril 1897, d'après lequel croquis le dit lot C mesure vingt-neuf pieds (29) de face à la rue Magasin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120), étant à une distance de vingt-neuf pieds (29) du coin des rues Magasin et Walnut. Acquis de la "Mutual Building and Homestead Association" par acte de vente devant Chas. G. Hebenstich, notaire, le 8 décembre 1913, C. O. B. 205, Folio 12. Acquis de la "Mutual Building and Homestead Association" de J. R. Damonte, le même jour, devant le même notaire, enregistré au même livre, sur la même page.

2. Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 6 de Greenville, borné par les rues Water, Walnut, Front et la ligne supérieure du parc Audubon, désigné par la lettre H sur le plan mentionné ci-dessus, d'après lequel il mesure 29' 7" 2"" de face à la rue Walnut, par 113' 7" 1"" de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de la "Provident Building and Loan Association", acte devant E. F. F. Henriques, Esq., N. P., 4 décembre 1913, C. O. B. 269, Folio 3. Acquis de la "Provident Building and Loan Association" de J. R. Damonte, le même jour, de même notaire, des mêmes livres et folios.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant. L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
HENRY L. SARPY,
Avocat pour le demandeur.
Juil 4 9 16 22 28—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Bertucci vs. Jack Ausiet.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 70,082 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 2 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Un piano et tabouret, un buffet de service, un dressoir, deux herceuses, un lavabo, un ameublement de salon de cinq pièces, deux carpettes, un chiffonnier, deux tapis, une chaise, une armoire à glace, un ameublement de cuisine.

Saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
JOSIAH GROSS,
Avocat pour le demandeur.
Juil 21 28 août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Harry A. Ward vs. Mme John Victory, veuve de John Victory.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,019 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la porte principale du Palais de Justice, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 4 août 1915, à 11 heures et demie du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Tous droits, titres et intérêts dans un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 67, désigné comme lot No. 14 d'après un plan annexé à un acte devant Felix De Armas, ancien notaire, daté le 27 avril 1899, dans l'Ilet borné par les rues Johnson (anciennement Celestine), Bourbon (anciennement Bagatelle), St-Antoine et Galvez (anciennement Genius), formant le coin des rues Johnson et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds, et fait face à la rue Johnson, mesure française, plus ou moins.

Acquise par John Victory de la "Security Building and Loan Association", par act devant Fred Zengel, notaire, le 20 décembre 1909, C. O. B. 231, Folio 167.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant. L'acquereur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
W. W. YOUNG,
Avocats pour le demandeur.
juil 4 9 16 22 28—août 3

AVIS AUX CREANCIERS

Val A. Winters vs. National Syrup Mfg. Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,027 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. M. Conway, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
juil 28—août 1 6

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres. Téléphone, Main 3487.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia.
22 sept—jan

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'almanach de secours aux Belges, au prix de cinquante cents pièce. Vous gagnez dix cents par chaque almanach vendu. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vivres et de vêtements pour les femmes et les enfants Belges nécessiteux. Votre travail peut sauver la vie de plusieurs inocents dans le besoin. Ecrire au "Belgian Calendar Committee, 18 West 34th Street, New York."
7mars—dim mer ven—tf

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER!
REIMS

(Entre l'Etoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

CHICAGO.....31 juillet, 3 p. m.
ESPAGNE.....7 août, 3 p. m.
ROCHAMBEAU.....14 août, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
623 rue Common, Nouvelle-Orléans.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES

FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS

229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

De rares lumières éclairaient le hall de l'entrée, perdues dans son immensité.

— Une lettre pour vous, dit le chauffeur.

— Donne.

Henriette se leva, tendit sa main blanche à Robert et fit un pas pour se retirer discrètement.

Si elle n'eût pas quitté sa place, elle aurait vu le visage toujours jeune, toujours séduisant de son cousin ce visage aimé des femmes et qui devait l'être pour sa franchise, son élégance surtout pour l'air de bonté réelle, généreuse, qui en était le principal attrait, se décomposer, blémir, comme celui du soldat qu'une balle vient de traverser sur le champ de bataille devenu pour lui le champ de bataille devenu pour lui le champ de mort.

Sur le pas de la porte, elle se retourna pour lui demander:

— Ce n'est pas une mauvaise nouvelle, au moins?

— Non, non.

— Bonsoir Robert.

Il répéta d'une voix ferme:

— Non, non, sois tranquille. Bonne nuit!

Cependant, dès les premières lignes de la lettre de Suzanne, il avait été saisi d'un effroyable pressentiment.

Avant d'arriver à la fin, il en avait compris le but et la conclusion.

Lorsqu'il termina sa lecture, il semblait vieilli de vingt ans.

Le mirage des belles journées de son voyage d'Italie lui apparaissait comme l'effet de la résolution de Suzanne déjà arrêtée dans son esprit.

Elle voulait lui laisser un doux souvenir, se faire regretter.

Qu'en avait-elle besoin?

N'était-elle pas tout pour lui?

Ne le savait-elle pas?

Ne le lui répétait-il pas chaque jour et ne le rouvait-il pas par ses soins, sa constance et sa passion pour elle qui sans cesse était allée en grandissant?

Et maintenant?

Elle était morte!

Il n'en doutait pas.

Elle n'était pas femme à jouer une honteuse comédie.

Il n'hésita pas.

Lui aussi, il prit sa résolution, instantanément.

Il sonna.

Un valet arriva aussitôt.

— Dites à Constant qu'il vienne me parler à l'instant.

Le valet sortait.

Robert Fontenay le rappela.

— L'autre chauffeur?...

— Il est loin, monsieur; il a pris un verre avec nous et il a filé aussitôt.

— Bien.

Constant arriva.

Le maître ordonna:

— Prépare ta voiture.

— Nous repartons?

— A l'instant. Pas de bruit... Rien à personne.

— Bien, monsieur.

Les Fontenay avaient d'excellents serviteurs.

Tel maître, tel valet.

Constant sortait.

Robert le rappela.

— Attends-moi à la grille, dit-il, et silence.

Dès qu'il fut seul, le mari de Suzanne, resté toujours son amant, se leva de son fauteuil.

Dans ce salon, éclairé par des appliques placées aux deux côtés de la cheminée, il s'approcha du magnifique trumeau qui la décorait.

La glace reflèta ses traits.

Il ne se reconnut pas.

Il y avait un petit bureau de Boule à côté de cette cheminée.

Il écrivait deux lignes à la hâte.

"Cher père,

"Je reçois une nouvelle terrifiante.

"Ai-je besoin de te dire que j'en suis désespéré.

A ce désespoir, je ne connais qu'un remède.

"Je vais dire un dernier adieu à ma pauvre Suzanne.

"Dis à notre Henriette que j'ai commis deux grandes fautes dans ma vie.

"La première, celle de ne l'aimer que comme une sœur, elle qui est le bon génie de notre maison et qui eût été le mien!

"L'autre, de me laisser entraîner par une fatale passion qui m'a fait, involontairement, trahir un ami, en causant à celle que j'aimais des malheurs sans nom qui l'ont conduite à l'abîme où elle vient de se jeter.

"Adieu, père, cher père, si bon et si généreux!

"Adieu à tous ceux que tu aimes et que j'aimais aussi.

"Et pardon!

"Ton fils,

"ROBERT FONTENAY.

Il monta à sa chambre sans bruit; s'enveloppa d'un large pardessus de fourrures, mit dans ses poches pêle-mêle quelques chiffons de papier bleu, avec le sans-gêne des joueurs ou des archimillionnaires pour qui les billets de mille sont sans valeur.

Puis il redescendit au petit salon, mit sa lettre à son père en évidence sur le petit bureau et éteignit les lampes électriques.

Constant était à son poste.

L'auto passa devant la petite maison de Suzanne.

Alors Robert se souvint des termes de sa lettre.

Quelle fatalité l'avait empêché de la prendre quand elle était libre!

Que de malheurs évités!

Mais à quoi bon ces tardifs regrets.

Le malheureux s'était d'abord installé dans le fond de sa voiture.

Il avait à peine fait quelques kilomètres lorsqu'il changea de place et monta à côté de son chauffeur.

— J'étouffe, lui dit-il. J'ai besoin d'air.

Il endurait le supplice le plus cruel qu'un homme puisse souffrir, celui de perdre une femme idolâtrée.

Il demanda à Constant:

— Elle est bonne, cette nouvelle auto?

— Excellente, monsieur. On peut faire tout ce qu'on veut avec elle, cent, cent vingt à l'heure. Une machine admirable.

Constant expliqua, très flatteur:

— Monsieur sait que ce n'est pas à lui qu'on en donnerait une mauvaise.

— Elle est prête pour une longue route?

— Deux cents kilomètres, si vous voulez.

— Tu en es sûr?

— Comme d'être auprès de vous en ce moment.

— Parfait.

A dater de cette minute, le maître parut plus tranquille.

Constant lui demanda:

— Ce n'est pas pour quelque chose de grave que monsieur retourne à Paris cette nuit?

— Non.

Avec une cinquante ou soixante chevaux, il n'est pas de voyage qui dure.

A Versailles, Robert Fontenay avait pris le volant.

Très habile à tous les sports, il aurait conduit une auto de course.

Vers une heure du matin, il arrêta sa voiture devant un café du boulevard Malesherbes qui restait ouvert.

Il n'avait que quelques pas à faire pour arriver à son hôtel.

Il dit à Constant:

— Attends-moi ici... Je reviens. Nous repartons dans un instant.

Le chauffeur s'étonna de cet ordre, mais il ne se permit aucune observation.

Cependant, il était intrigué.

Ce voyage de nuit, pour quelques minutes à rester à Paris, lui paraissait étrange.

Mais la consigne était la consigne.

Les Fontenay, si bons qu'ils fussent, n'admettaient pas la discussion de leurs ordres.

Constant examina sa voiture pour s'assurer que tout était en parfait état et il entra au café pour se réchauffer l'intérieur, après avoir prié des agents qui faisaient les cent pas de donner un coup d'œil à sa machine.

Robert Fontenay s'était rendu chez lui.

Personne n'attendait le maître.

Il évita la loge du concierge, passant par une petite grille sur parc dont il avait la clef, traversa vestibule désert et monta à la chambre de sa femme.

Dans cette chambre, deux religieuses veillaient.

Lise, la femme de chambre, venait de descendre à la salle à manger des domestiques.

Robert Fontenay demanda aux religieuses, en montrant le lit de Suzanne:

— Morte?

— Oui!

Des bougies étaient allumées.

La malheureuse avait un cruel de vermeil sur la poitrine.

Immobile, en contemplation devant elle, son mari pouvait la croire vivante.

Le visage avait retrouvé son et son charme suprême.

A continuer.